

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

6 MAI 2020

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 6 mai 2020. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Marco Lavoie, Monique Gravel et Cajetan Guay sous la présidence de Madame Claire Gagnon, mairesse. Monsieur Thomas-Louis Thivierge, conseiller, a assisté à la séance par téléphone. Est absent le conseiller Monsieur Gilles Gaudreault.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h.

2020-04-01

2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour tel que modifié.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 11.1 Constatation du quorum.
- 11.2 Lecture et adoption du projet d'ordre du jour.
- 11.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2020.
- 11.4 Approbation des comptes à payer.
- 11.5 Adoption de la politique concernant les mesures de prévention à respecter pour protéger la santé des travailleurs pendant la pandémie COVID – 19.
- 11.6 Nomination du maire suppléant. (durée de 6 mois).
- 11.7 Entériner la fermeture au public du bureau municipal.
- 11.8 Camp de jour.
- 11.9 Base de plein air du lac Nairne :
 - a) Gardien de nuit pour le camping à la Base de plein air du lac Nairne pour 2020
 - b) Lavage des bateaux : les fins de semaines à partir du 15 mai 2020.
- 11.10 Acquisition de la Caisse Desjardins de Saint-Aimé-des-Lacs.
- 11.11 Correspondance.
- 12 Divers :
 - a) Résolution pour libérer un montant de 6 250\$ de l'enveloppe municipale d des projets structurants de la MRC de Charlevoix-Est pour la Route des Montagnes
 - b) Communiqué émis par le Développement Social Intégré de la MRC de Charlevoix=Est pour le COVID 19
 - c) Réouverture de l'École Beau-Soleil le 11 mai prochain
 - d) Programme d'aide d'urgence de la MRC de Charlevoix-Est pour le COVID 19
 - e) Suivi des activités de la Sûreté du Québec
 - f) Suivi pour les protections recommandées pour le COVID 19

13. Suivi des dossiers par les membres du Conseil.
14. Levée de la séance.

2020-05-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2020.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2020.

2020-05-03

4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois d'avril 2020, au montant de soixante-six mille cinq cents trente-huit dollars et une cent (66 538.01\$) présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

2020-05-04

5. ADOPTION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES MESURES DE PRÉVENTIONS À RESPECTER POUR PROTÉGER LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS PENDANT LA PANDÉMIE COVID-19.

ATTENDU QUE la municipalité se doit d'établir des mesures de prévention pour protéger la santé des travailleurs pendant la pandémie COVID-19;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de cette politique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la « *POLITIQUE concernant les mesures de prévention à respecter pour protéger la santé des travailleurs pendant la pandémie COVID 19* » est adoptée.

2020-05-05

6. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT.

Il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Cajetan Guay maire suppléant pour une période de 6 mois.

2020-05-06

7. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PENDANT LE COVID -19.

Étant donné que l'état d'urgence sanitaire a été déclaré par le Premier Ministre Monsieur François Legault, la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a fermé l'accès du bureau municipal au public et ce, à compter du 23 mars 2020. Cette initiative a pour but de limiter la propagation du virus.

Il est proposé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la décision mentionnée ci-dessus et ce, pour une durée indéterminée.

2020-05-07

9a. ENTENTE POUR UN GARDIEN DE NUIT À LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE POUR 2020.

ATTENDU QUE la municipalité opère la Base de plein air du lac Nairne;

ATTENDU QUE pour le bon fonctionnement et la sécurité des campeurs, il serait préférable que la municipalité prévoit un gardien de nuit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les services de Monsieur Jean-Jacques Tremblay et Madame Magali Boulianne au poste de gardien(ne) de nuit à la Base de plein air du lac Nairne et ce, pour 2020. Les conditions reliées à ce poste sont :

- La gratuité du terrain pour la durée du poste,
- À partir de 21h00, il doit procéder à la réception de nouveaux clients,
- Régler au mieux de leur connaissance, les problèmes qui peuvent surgir ou en aviser la gestionnaire,
- Qu'ils doivent faire respecter les règlements existants pour le bruit, les feux de camp ou autres.

11. CORRESPONDANCE.

- Madame Caroline Desbiens, députée : demande une résolution pour Internet haute vitesse
- Bell : installation d'un cabinet de fibres optiques
- MAMOT : élections partielle par avant le 26 juin 2020
- Monsieur Daniel Boudreault : pour un ajustement de taxes commerciales
- Monsieur Bernard Dufour (porte-parole des résidents permanents et saisonniers de la rue de la Réserve) : réfection de la rue de la Réserve

2020-05-08

11a. SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE POUR BEAUPORT-CÔTE-DE-BEAUPRÉ-CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s'est engagé à régler les problèmes de connexion internet mais que les échanciers ne répondent pas à l'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre;

Il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à *Caroline Desbiens, députée de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix*, de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.

2020-05-09

12a. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE MISE EN VALEUR DE LA ROUTE DES MONTAGNES DE CHARLEVOIX (FONDS MUNICIPAL PROGRAMME « PROJET STRUCTURANT »)

CONSIDÉRANT QUE ce dossier va être piloté par l'ATR;

CONSIDÉRANT QUE l'ATR a mis en branle un projet global pour la mise en valeur de la Route des Montagnes de Charlevoix conjointement avec les municipalités de Saint-Urbain, de Saint-Aimé-des-Lacs ainsi que celle de Notre-Dame-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce projet se totalise à 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE l'ATR est le demandeur pour le financement du PSPS dans le volet régional pour un montant de 10 000\$ et dans le volet municipal pour les municipalités de Saint-Aimé-des-Lacs et Notre-Dame-des-Monts pour un montant de 6 250\$ chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE libérer un montant pour notre participation municipale à l'ATR soit 6 250\$ par le biais du Programme de soutien aux projets structurants – volet municipal.

2020-05-10

14. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité que la séance ordinaire est levée à 19h55.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 6 mai 2020, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.